

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 avril 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-028

---

Le vingt-quatre avril deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PIESVAUX, Maire.

Date de la convocation : 20 avril 2023

Étaient présents : M. Éric PIESVAUX – Mme Karine BASSARD – M. Stéphane ROUX – Mme Evelyne GAILLOT – M. Philippe CHAUCHOT – M. Yves COURTOT – M. Yohann MORTIER-JEANNIN – Mme Yvette CHAUCHEFOIN – M. Joseph COMPÉRAT – Mme Sabrina MARKOWIAK – Mme Émilie BLANQUART-BOLLENGIER – M. Jérémie BARDET – M. Franck LALIGANT

Étaient absents : 0

Étaient excusés : 1

Mme Pauline CANARD

Pouvoir de :

Mme Nicole FILLON à M Yohann MORTIER-JEANNIN

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 021-212105019-20230424-D2023\_028-DE



M. Yohann MORTIER-JEANNIN a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 14

## **OBJET : REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PHASE 2 : PLAN DE FINANCEMENT POUR UN TRONCON COMPLEMENTAIRE**

Vu la délibération 2019-071 validant la proposition de passation d'un accord cadre à bons de commande et autorisant le Maire à réaliser une consultation ;

Vu la décision 2020-071 relative au lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement phase 2 ;

Vu la délibération 2020-072 relative à la transformation de la maîtrise d'œuvre complète (2017-075) en maîtrise d'œuvre de conception (diagnostic);

Vu la décision 2021-001 de retenir la société SPEE au titre de la maîtrise d'œuvre suivi des travaux ;

**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 avril 2023

Délibération du conseil municipal n°2023-028

---

Vu la délibération 2021-090 relative à l'attribution de marché de travaux ; accord cadre à bons de commande ;

Considérant que le tronçon rue de Dijon et général Leclerc était caractérisé comme drainant en 2008, cependant, ce tronçon n'a pas fait l'objet d'ITV car la quantité inscrite au marché était déjà atteinte malgré que ce secteur soit considéré comme problématique ;

Considérant que pour anticiper les travaux sur la couche de roulement par le conseil départemental un passage d'ITV a été réalisé ;

Considérant qu'il a été constaté un problème d'étanchéité d'une partie du tronçon ainsi que des problèmes de branchements sur les réseaux secondaire dit en râteau ;

Considérant que ce sont en total 35 branchements qui doivent faire l'objet d'une réhabilitation ; ce secteur n'est donc pas juste drainant mais il participe à rajouter des eaux parasite du fait de problème de branchement et de porosité localisé du collecteur ;

Considérant que d'omettre ce secteur reviendrait à réhabiliter le secteur en amont (allée des platanes inscrit dans le marché de 2023) et un secteur en aval immédiat (centre bourg réhabilité en 2018) ;

Considérant que ce secteur complémentaire peut faire l'objet d'un bon de commande dans le cadre du marché à bon de commande ;

Considérant qu'il convient d'adopter un plan de financement pour ce tronçon complémentaire ;

Considérant que les travaux respectent la charte qualité de l'agence de l'eau seine Normandie ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (14 voix) de :**

- 1) Adopter le projet de réhabilitation du tronçon complémentaire rue de Dijon pour un montant de 125 977.82 € réparti comme suit :

	HT
Travaux	121 110,97 €
Maitrise d'œuvre	4 866.85 €
	125 977.82 €

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 021-212105019-20230424-D2023\_028-DE



**Département de la Côte-d'Or**  
**Arrondissement de Beaune**  
**Canton d'Arnay-le-Duc**  
**Commune de POUILLY-EN-AUXOIS**

---

Séance du 24 avril 2023

---

Délibération du conseil municipal n°2023-028

---

2) Adopter le plan de financement comme suit :

<b>Montant des travaux HT</b>	<b>125 977.82</b> €
Agence de l'eau seine Normandie 60%	75 586.69 €
Reste à charge	50 391.13 €

- 3) Solliciter le concours de l'agence de l'eau Seine Normandie ;  
Autoriser le Maire à demander l'autorisation de commencer les travaux ;
- 4) Autoriser le Maire à réaliser l'ensemble des démarches pour exécuter la présente ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Le Secrétaire de Séance :

Yohann MORTIER-JEANNIN

A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Yohann Mortier-Jeannin.

Envoyé en préfecture le 02/05/2023

Reçu en préfecture le 02/05/2023

Publié le 02/05/2023

ID : 021-212105019-20230424-D2023\_028-DE

The logo for S2LO (Société de Services de l'Orne) is displayed in blue. It consists of the letters 'S2LO' in a bold, sans-serif font, followed by a stylized graphic element resembling a bird or a wing.